

Date de dépôt : 30 novembre 2011

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Roger Golay : CEVA : Que va payer la France, quand, et quels sont les engagements fermes à l'égard de Genève et de la Confédération ? (question 1)

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 18 novembre 2011, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Dans le cadre du projet de loi 10773 demandant un moratoire pour les travaux du CEVA jusqu'au bouclage du financement par les partenaires français, Monsieur le Conseiller d'Etat Mark Muller a été entendu, et ses propos ont été ainsi repris dans le rapport de majorité :

« M. Muller relate l'état des discussions régulières tenues avec les autorités françaises. Si la France refuse de payer sa part du projet, deux solutions se profilent : soit une autorité suisse accepte de financer ladite part, soit on renonce au projet de CEVA. Il estime toutefois que l'Etat français honorera ses engagements, car il y va de sa parole et de son honneur » (PL 10773-A).

Si l'on en juge par ce que pensent les autorités carougeoises de la parole donnée par notre gouvernement quant au choix d'un passage en surface ou en sous-sol du CEVA, nul doute que l'on ne saurait se satisfaire de la parole de « l'Etat français », dénomination au demeurant fort floue compte tenu des collectivités diverses devant intervenir.

Ce 15 novembre 2011, M. Mark Muller donne le premier coup de pioche à ce qu'il appelle le « chantier du siècle », sans doute par référence à la durée de gestation de ce projet, qui remonte à 1912, alors qu'il reconnaît lui-même que si la France n'assume pas sa part, estimée à 300 millions de francs suisses, la Suisse n'aura pas d'autre choix que de se substituer à elle ou de renoncer au CEVA.

Il est donc pour le moins paradoxal de faire débiter des travaux, dont le coût avoué est de 1,567 milliard, sans même savoir si, en plus des 125 millions supplémentaires exigés par Berne, il faudra encore ajouter 300 millions correspondant aux prétendus engagements de la France.

Cette interrogation, exprimée au nom des contribuables genevois, est d'autant plus légitime que M. Bernard Accoyer, député-maire d'Annecy-le-Vieux et président de l'Assemblée nationale, affirmait encore récemment à l'occasion d'une interview accordée le 3 novembre 2011 au « Messenger » que « l'Etat a déjà mis plusieurs millions d'euros, le Département a également mis une grosse somme : ça suffit ! Le CEVA est une pompe aspirante. On ne va pas laisser enclaver le Chablais et le bassin annécien et voir notre main-d'œuvre partir régulièrement de l'autre côté de la frontière. S'il faut plus d'argent soit, la Suisse apportera le financement; mais on ne peut pas mettre de financements, quels qu'ils soient, sans avoir désenclavé le nord du département ».

En d'autres termes, pour l'un des hommes les plus hauts placés de la République française, le CEVA n'est en aucun cas une priorité, en comparaison à la construction de réseaux routiers sur territoire français.

C'est ainsi qu'est vue la construction de la région franco-genevoise du côté de nos voisins français.

Malgré ce langage clair de la France, le gouvernement genevois continue de faire croire à la population genevoise que le financement français est bouclé, attendant sans doute que les travaux soient en bon chemin, si possible au milieu d'un tunnel, pour enfin dire la vérité et mettre les Genevois devant l'impérieuse nécessité d'augmenter encore un financement déjà exorbitant pour le bénéfice que l'on est en droit d'escompter de cette liaison ferroviaire, destinée à aller chercher les pendulaires, là d'où ils viennent en moins grand nombre, ne bénéficiant de surcroît d'aucune possibilité de parcage de leurs véhicules.

Le Conseil d'Etat est dès lors invité à donner des réponses claires et documentées, s'il persiste à affirmer que la France a pris des engagements financiers relatifs à la construction du CEVA et de ses infrastructures sur territoire français.

Que le Conseil d'Etat soit d'ores et déjà remercié pour les réponses qu'il voudra bien donner à ces interrogations.

Ma question est la suivante :

Quel est le montant global de l'engagement des partenaires français dans la construction du CEVA, et comment se décompose-t-il ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat rappelle en préambule que le principe de territorialité s'applique dans le cadre du projet transfrontalier du CEVA. Dès lors, chaque Etat est appelé à assumer entièrement l'élaboration, la réalisation et le financement de cette nouvelle infrastructure sur son propre territoire.

Si du côté suisse, le financement est assuré conjointement par le canton et par la Confédération, il en va de même du côté français, puisque, sous la compétence de l'Etat français, les financeurs du projet sont l'Etat français, la Région Rhône-Alpes, le Conseil général de Haute Savoie, la Communauté de communes de l'agglomération annemassienne, le Syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais, le Réseau ferré de France, ainsi que l'Union européenne.

Les relations entre Etats sont du ressort exclusif de la Confédération et les deux pays sont seuls responsables de leurs plans de financement et de l'évolution des coûts sur leurs territoires respectifs.

Pour ce qui concerne le mandat global des travaux et des équipements de la partie française du CEVA, les éléments portés à la connaissance de notre Conseil sont les suivants :

Le budget estimé en 2007 était de 126 millions d'euros. Le montant global du projet est aujourd'hui de 244 millions d'euros, dont 79 millions pour le seul renchérissement estimé jusqu'à la mise en service du CEVA.

L'augmentation nette du projet est donc de 39 millions d'euros, qui sont constitués d'un quai m ono-courant et d'aménagements supplémentaires en gare d'Annemasse et en Haute-Savoie, permettant de faire circuler 4 RER par heure entre Coppet-Genève-Annemasse vers Evian, St-Gervais, Annecy et 2 RegioExpress Lausanne-Genève-Annemasse.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Mark MULLER